

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/06/2017

Dossier complet le :

16/06/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0129

1. Intitulé du projet

Construction d'un parking de 1415 places pour mise en place d'un service de Voituriers pour les usagers de l'aéroport de Roissy

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

e-parking Roissy CDG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Ruszniewski Alain - Président

RCS / SIRET

8 2 8 | 6 5 3 | 0 7 1 | 0 0 0 1 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 41 b) | Dépôt de véhicules de 50 unités et plus. Parc de stationnement privé de 1419 places |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste en la création du Parc de stationnement privé de 1344 places pour les véhicules des clients, 18 places pour le personnel, 53 places pour la préparation des véhicules au départ et 4 places visiteurs (PMR), sur un terrain cultivé de 19.052m² (20.529 m2 avant alignement), situé sur la commune de Goussainville(95190), 29 route de Roissy (RD 47A). Ce parking sera utilisé pour la mise en place d'un Service de Voituriers 24/7 pour les véhicules des usagers de l'aéroport de Roissy-CDG .

Le parking de stationnement comprend également un bâtiment (les bureaux, les locaux sociaux et techniques) d'une superficie de 140,70 m2 (SDP).

Le terrain d'assiette de l'opération est un champs actuellement en nature de culture mais sans bail agricole (terre de qualité très moyenne Cf. "Etude de sol").

Il était classé en secteur Uic (activités) au POS (remplacé par le RNU depuis le 27 mars 2017).

Il persiste deux petits espaces boisés. Le premier, en bordure Est du terrain, présente une longueur de 65 m environ et une largeur de 3 m environ. Le deuxième en bordure nord, sur le coin Est, présente une longueur de 15 m environ et une largeur au plus large d'environ 3 m.

Ces deux espaces boisés seront conservés.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un parking relais pour les véhicules des usagers de l'aéroport de Roissy-CDG dans le cadre d'un service de voituriers. Les clients trouvent le voiturier devant leur terminal à l'aller et récupèrent leur véhicule au même endroit au retour. La construction permettra un stationnement aisé et rapide. Le bâtiment comprendra les bureaux, les locaux sociaux (vestiaires, douches, locaux communs), et un atelier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun arbre, aucune plantation ne seront supprimés. Au contraire, le parking sera végétalisé dans le respect des obligations fixées au POS. Nous avons particulièrement mis l'accent sur le respect de l'écosystème environnant et la préservation de la circulation de la petite faune (passages sous clôture).

Les sondages de sol montrent des couches supérieures de qualité médiocre.

La terre végétale propre n'est présente que sur un seul des sondages (sur six) du terrain (sur une partie, elle est mélangée avec les limons). Le peu de terre végétale sera donc réemployée sur l'emprise des espaces verts du parking.

On trouve, dans la première couche du sous-sol du terrain d'assiette, des limons argileux (limons de plateau entre 1,20m et 2,40 m) qui vont orienter les choix techniques de construction.

Pour commencer, aucune infiltration des eaux pluviales n'étant possible, un ouvrage de rétention sera construit. Calculé pour une pluie cinquantennale, son volume sera de 840 m³. Il sera implanté sous voirie dans l'angle nord-ouest (point bas).

Le rejet des eaux pluviales vers le réseau sera régulé à 5 l/s conformément au zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Goussainville, ainsi que sa notice. Les 840 m³ de terre correspondante seront réemployées sur place.

Pour l'assise de la chaussée, les limons seront traités in situ à la chaux et au ciment, évitant leur évacuation.

Pour le reste, les constructions seront réalisées de façon classique. Le bâtiment respectera la RT 2012.

Afin de limiter la consommation électrique, les lampes de l'éclairage du parking seront en LED.

Sous-réserve de la délivrance du Permis d'Aménager correspondant, les travaux devraient se dérouler à l'automne 2017, sur une période d'environ trois mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera ouvert 24/24h et 365 jours/an.

S'agissant d'un parking relais pour les véhicules des usagers de l'aéroport Roissy-CDG, la durée moyenne de stationnement est de 6,5 jours. Avec 1344 places pour les véhicule-clients et un taux de remplissage de 0,75 %, cela donne : $1344 \times 0,75 / 6,5 = 155$ véhicules / jour.

La RD 47A, avec 28.600 véhicules/jour, verra son trafic augmenter donc de : $(155 / 28600) \times 100 = 0,54 \%$

Le parking est desservi par la ligne de bus n° 9518.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-----------------------|
| Superficie du terrain d'assiette après alignement | 19.052 m ² |
| Superficie imperméabilisée | 17.891 m ² |
| dont bâtiment: emprise au sol | 239 m ² |
| Superficie espaces verts | 1.136 m ² |
| Nombre d'unités de stationnement | 1419 places |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

29, route de Roissy (95190)
Goussainville

Coordonnées géographiques¹

Long. _ 2 ° 4 7 ' 8 6 " 19 Lat. 4 9 ° 0 1 ' 1 6 " 5 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRn: Plan de Prévention des Risques de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines. NB: terrain d'assiette non concerné ! Approuvé par arrêté du préfet du 19/12/2013 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le terrain d'assiette est par ailleurs concerné par la cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département du Val d'Oise, établie par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), ainsi que par la direction départementale de l'équipement: classement «aléas faible» (Cf. étude BRGM nov. 2004) |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun prélèvement d'eau n'est utile pour le projet, qui est neutre sur le plan de la gestion des eaux. Les eaux pluviales générées par l'installation seront stockées dans un ouvrage de rétention puis renvoyées au réseau. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le sous-sol composé essentiellement par les limons de plateau interdit toute infiltration et n'entraîne donc aucune incidence sur les masses d'eau souterraine. Le drainage est inutile (Cf. ci-dessus) |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Très peu de matériaux seront évacués. Il s'agit des parties de terre dans lesquelles on trouve des gravas (Cf. rapport sondages de sol) Les limons extraits pour la construction du réservoir sous voirie seront réemployés sur place. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun matériaux ne sera apporté pour les couches de fondation des chaussées et trottoirs. La couche de roulement sera réalisée avec des enrobés recyclés. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Seule la partie exploitée en agriculture sera utilisée pour le projet. Aucun espace boisé ne sera supprimé, ne créant ainsi aucune incidence sur la faune et la flore. Il sera procédé à la plantation de: - 34 bouleaux pubescent (Betula pubescens), - 23 lilas français mauves ou blancs (Syringa Vulgaris), - 450 troènes: haie taillée en mur végétal sur toute la périphérie sauf façade, - 250 charmilles (carpinus Betulus): haie taillée en mur végétal en façade. Des écoducs (passages sous clôture) seront réalisés pour la petite faune. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | sans objet |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'espace cultivé disparaîtra en totalité (20529 m2). |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Terrain d'assiette non concerné par le PPRn ! |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les seules incidences concernent les eaux pluviales. Elles seront décantées avant stockage puis déshuilées (déshuileur séparateur d'hydrocarbures) en sortie de l'ouvrage de rétention, avant rejet dans le réseau. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Avec un taux de remplissage moyen du parking de 75 % et une durée moyenne de stationnement d'environ 6,5 jours, le flux moyen journalier des véhicules client sera de: $1344 \times 0.75 / 6,5 = 155$ véhicules / jour La RD 47A, avec 28.600 véhicules/jour (en retenant la donnée la plus récente, 2015), verra son trafic augmenter donc de: $(155 / 28600) \times 100 = 0,54$ % |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Sans objet Plan d'Exposition aux Bruits de l'Aéroport Roissy-CDG, par arrêté inter-préfectoral du 3 avril 2007, Zone C: Lden 56 (Cf. question précédente) |

| | | | |
|------------------|---|--|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | sans objet |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | sans objet |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Éclairage extérieur du parking par LED. Il sera fortement réduit la nuit et ne s'allumera qu'à l'arrivée de véhicule ou de personne.</p> <p>Sans objet</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Aucune infiltration des eaux pluviales n'étant possible, un ouvrage de rétention sera construit. Calculé pour une pluie cinquantennale, son volume sera de 840 m3. Il sera implanté sous voirie dans l'angle nord-ouest (point bas).</p> <p>Le rejet des eaux pluviales (décantées et deshuilées) vers le réseau sera régulé à 5 l/s conformément au zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le patrimoine paysager est seul concerné. Il est constitué essentiellement par le parc paysager apparaissant en fond de parcelle. Seule la construction du bâtiment d'accueil créera un petit masque pour la vision du parc paysager. Ses faibles dimensions (14,31 m x 12,33 m) réduisent fortement son impact visuel. Il sera procédé aux plantations visées plus haut. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Suppression d'une surface cultivée sans bail de 20529 m2 (bail agricole résilié depuis 20 ans, non renouvelé) |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'opération va supprimer un espace cultivé de 20529 m² de qualité très moyenne (Cf. rapport sondages de sol): seul un horizon pouvant s'apparenter au terme de terre végétale a été visualisé au droit de ST1. Dans les autres sondages, il a été mis en évidence que cet horizon avait été fort remanié voire remblayé et ne possédait plus les caractéristiques attribuées à une terre végétale, ce qui s'observe dans le cas de cultures sur de longues années (le sol est déstructuré par les labours répétés). Les deux petits espaces naturels (boisées) seront conservés en totalité.

Les eaux pluviales seront pré-stockées dans un ouvrage de rétention calculé pour une pluie cinquantennale (840 m³), avant rejet (décantées et deshuilées) dans le réseau à 5 l/s.

Le trafic véhicules, compte-tenu d'un stationnement moyen de 6,5 jours aura une très faible incidence sur le trafic de la route départementale.

Une attention particulière est portée au paysage. Tout d'abord au paysage en arrière plan: le parc paysager restera parfaitement visible. Ensuite, le parking sera largement planté atténuant l'aspect visuel des véhicules (VL) en stationnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus au 6.4 semble limiter considérablement l'intérêt d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Rapport sur les sondages de sol:

- Cf. point 4.1, page 9 - Avis sur infiltration eaux pluviales - "l'injection des eaux de ruissellement directement dans la nappe est proscrite"

- Cf point · 1. Terre végétale / remblais, page 6 - "Cet horizon constitué d'argile plus ou moins limoneuse brun ocre grisâtre, gris brun ocre à gris brun orangé, à débris divers (briques, verre, scories, ardoise...) a été rencontré jusqu'à 0,50 m à 1,40 m de profondeur au droit des sondages ST2, F1 à F4.

Les terrains voisins ont fait l'objet de constructions. Dans un tel contexte, il est à craindre de rencontrer des débris divers ainsi que des irrégularités des sols, remaniés lors des précédentes phases de construction."

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



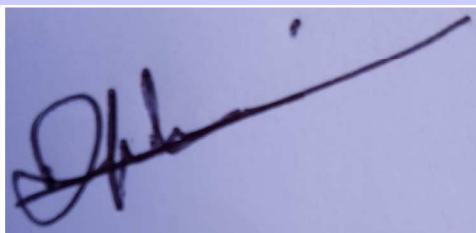
Fait à

Paris

le,

7 juin 2017

Signature



ci-dessus

e-parking Roissy CDG
Plan de situation
D184
ech: 1/25000



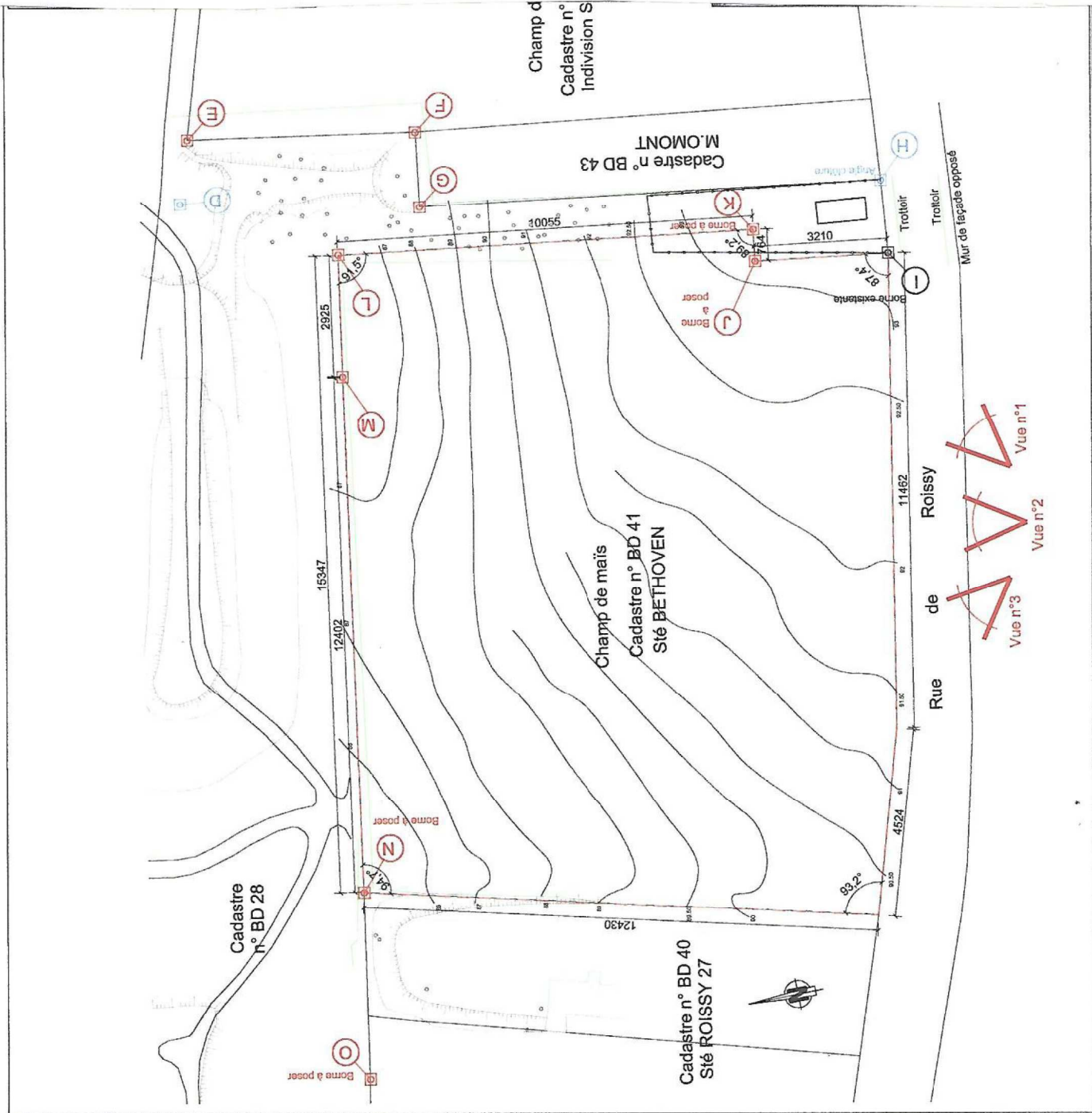
2003

Date des images satellite : 14/4/2015

© 2016 Google

49°00'59.53"N 2°28'24.47"E élév. 68 m altitude 5.75 km

Google earth



| | | |
|---|---|---------------------------------------|
| <p>Maitre d'Ouvrage: Ateliers 4-6, Passage Geoffroy-Didelet 75017 PARIS</p> | <p>Parc de stationnement relatif pour CDG 29, rue de Roissy 95 190 GOUSSAINVILLE</p> | <p>TERRAIN EXISTANT ET SES ABORDS</p> |
|---|---|---------------------------------------|

Conformément aux lois en vigueur, ce dessin est notre propriété. Il ne peut servir à aucune autre destination sans notre autorisation expresse et écrite. Les cotes sont données à titre indicatif. L'emplacement en doit être vérifié sur les côtes sur place avant exécution.

23 Route de Goussainville

Quitter Street View



TERRAINS D'ACTIVITE
49° 00' 42.54" N
2° 28' 42.54" E

e-parking Roissy CDG
Vue n° 1

© 2016 Google
© 2016 Google
© 2009 GeoBasis-DE/BKG

Google earth

Signaler un problème

49°00'42.04"N 2°28'42.54"E élév. 91 m altitude 94 m

23 Route de Goussainville



Quitter Street View

N

e-parking Roissy CDG

Vue n° 2

© 2016 Google
© 2016 Google
© 2009 GeoBasis-DE/BKG

Google earth

Signaler un problème

49°00'42.08"N 2°28'42.10"E élév. 93 m altitude 94 m

23 Route de Goussainville



Quitter Street View



e-parking Roissy CDG
Vue n°3

© 2016 Google
© 2016 Google

Google earth

Signaler un problème

49°00'42.32"N 2°28'40.33"E élév. 93 m altitude 93 m

- Zone d'alignement : 1 472 m²
- Zone plateforme : 47 m²
- Zone engazonnée : 599 m²
- Zone de stationnement : 1 138 m²
- Zone d'éclairage : 4,00 m de haut
- Zone de circulation : 2 119 m²
- Zone de circulation : 4 119 m²
- Zone d'éclairage : 4,00 m de haut
- Zone de circulation : 2 119 m²
- Zone de circulation : 4 119 m²

- Hale basées constituites de troncs : 801 m²
- Boutelles peulocent (Bakula pubescens) : 34 arbres
- Lias Française (Syringa vulgaris) : meure et blanc 23 arbustes
- Mâts d'éclairage : 4,00 m de haut
- Collège rigide avec pavés gris enfermés avec foudres pour petits fuses (véloson, ignis...)

Terrain : 20 888 m² (surface cadastrale)
 19 632 m² (hors alignement déduit)
 Zone plateforme = 1 138 m²
 Zone de stationnement = 14 643 m²
 Zone d'éclairage = 119 m²
 Zone de circulation = 4 119 m²
 Zone d'éclairage : 4,00 m de haut
 Zone de circulation : 2 119 m²
 Zone de circulation : 4 119 m²

PA

P-RUCHE
 Aménagement d'un parc de stationnement
 29, rue de Roissy
 95 190 GOUSSAINVILLE

Affaire N° : 2017ea/03

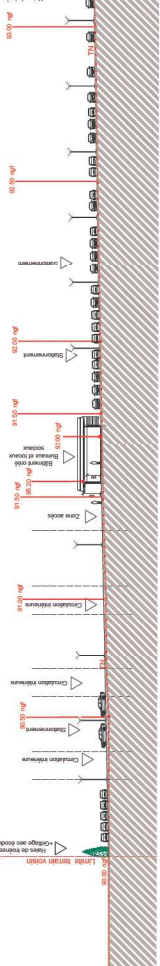
Maitre d'Ouvrage : SAS e-Parking Roissy CDG
 75 017 PARIS

Architecte : Ea AGASVARI
 Architecte D.P.L.G.
 100, rue Jules Guesde 93201, Levallois-Perret
 Tél. 01 20 09 04 07
 eva.agasvari@gmail.com

Coordonnateur de Sécurité : Bureau de Contrôle :

| | | |
|--|-------------|------|
| Indice 0 | Ech: 1/500' | P/A4 |
| Plan de masse projeté coupes AA et BB | | |
| 5 juin 2017 | | |
| Cadastré par EA | | |
| <p style="font-size: small;">L'ÉLABORATEUR DÉCLARE SOUS SEUL RESPONSABLE LA VÉRACITÉ, L'EXACTITUDE ET LA COMPLÉTITUDE DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES DÉPOSÉES. L'ÉLABORATEUR DÉCLARE ÉGALEMENT LA VÉRACITÉ, L'EXACTITUDE ET LA COMPLÉTITUDE DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES DÉPOSÉES.</p> | | |

Coupe AA

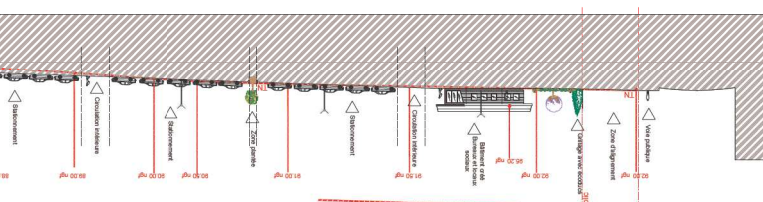


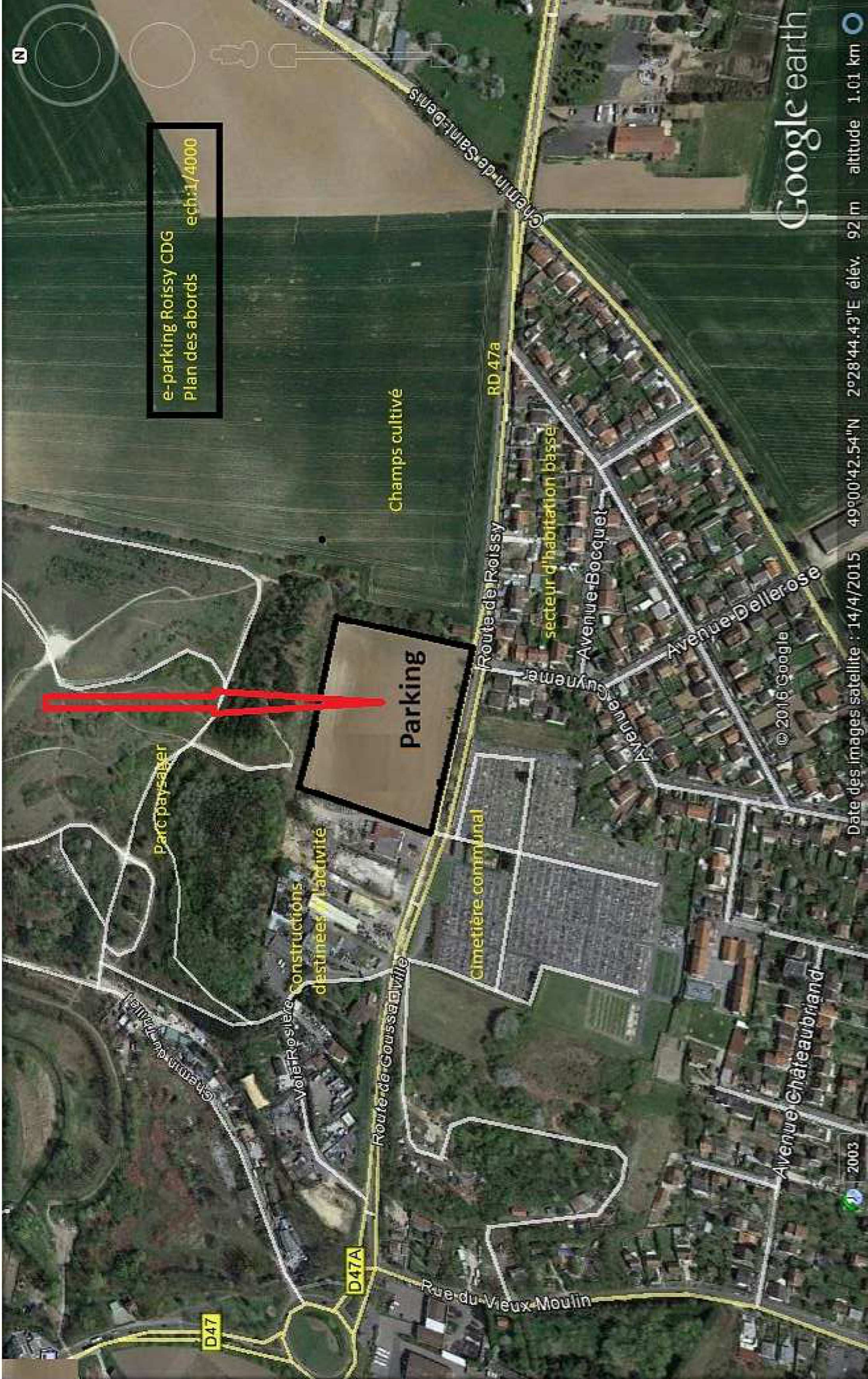
n° BD 28



Cadastre n° BD 43
 M.OMONT

Coupe BB





e-parking Roissy CDG
Plan des abords ech: 1/4000

Parking

Parc paysager

voies rosiers constructions destinées à l'activité

Cimetière communal

Champs cultivé

RD 47a

Route de Roissy

secteur d'habitation basse

Avenue Bocquet

Avenue Dellerose

© 2016 Google

Date des images satellite : 14/4/2015 49°00'42.54"N 2°28'44.43"E elev. 92 m altitude 1.01 km

Google earth

2003

Route de Goussainville

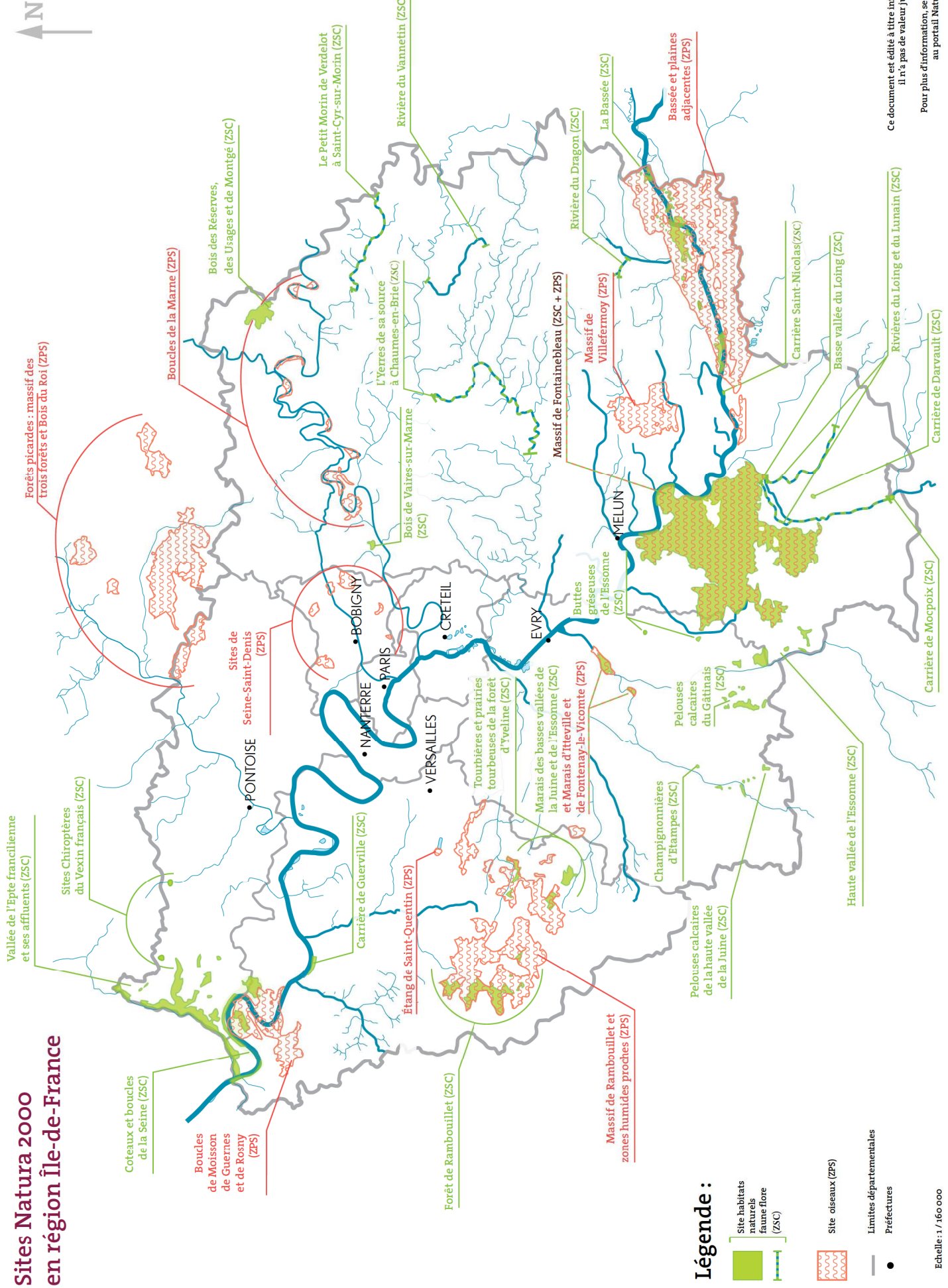
D47A

D47

Rue du Vieux-Moulin

Avenue Chateaubriand

Sites Natura 2000 en région Île-de-France



Légende :

- Site habitats naturels faune flore (ZSC)
- Site oiseaux (ZPS)
- Limites départementales
- Préfectures

Echelle : 1/160 000

Ce document est édité à titre informatif, il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, se reporter au portail Natura 2000